

EDITO

La loi et l'emploi

Comment imaginer que faciliter les licenciements conduira les entreprises à embaucher plus ? Fragiliser les salariés en CDI (les « insiders ») aboutirait à donner du boulot aux chômeurs et précaires (les « outsiders »). Qui peut croire à cette fable ? Au contraire, depuis quarante ans, les protections des salariés ont sans cesse été rognées tandis que les chiffres du chômage explosaient. La « flexisécurité », promue par des « think tanks » et des technocrates déconnectés de la vie réelle, relève davantage de l'idéologie que de l'expertise.

Le projet de loi de casse du droit du travail instaurerait la possibilité de licencier sans démontrer les difficultés économiques. Il remettrait en cause la supériorité de la loi, en faisant dépendre les droits essentiels des salariés (salaires, temps de travail, conditions de travail...) d'accords ou de « référendums » dans l'entreprise. Tous ceux qui sont familiers de la réalité du monde du travail savent que, du fait notamment de la faiblesse de la représentation du personnel ⁽¹⁾, cette inversion de la « hiérarchie des normes » reviendrait dans la plupart des cas à donner les mains libres aux employeurs. C'est pourquoi le SNJ est résolument engagé contre la loi El Khomri et invite ses adhérents et sympathisants à participer activement à toutes les actions pour poursuivre et amplifier la mobilisation afin d'obtenir le retrait de ce projet.

Le Conseil du SNJ Ile-de-France

PLUS sur snj.fr et snj-paris-idf.org

(1) Thomas Breda (Ecole d'économie de Paris), « La loi El Khomri oublie la réalité des négociations dans les entreprises », *Le Monde*, 19 mars 2016.

Grève chez Lagardère Active !

Un plan de départ « volontaire » pas très volontaire.

Le 15 mars, la direction de Lagardère Active a annoncé, au cours d'un CE extraordinaire, un Plan de départ volontaires ouvert à 220 personnes. Après une courte présentation des livres I et II, les organisations syndicales ont constaté que les départs étaient en réalité ciblés et que le volontariat n'était, en réalité, pas très volontaire. Ce qui, au cours de l'Assemblée générale organisée le lendemain, a provoqué une vague d'indignation spectaculaire. Et déclenché une grève immédiate avec comme revendication une suppression du plan. Quelques atermoiements sémantiques

de la direction n'y feront rien : la JDD ne sortira pas pour la première fois de son histoire. Le lundi suivant, la direction décide alors d'éradiquer les cibles de départ et de n'envisager les organisations qu'après les éventuels départs volontaires. Là, on remettait le projet dans le bon sens. Conséquence directe, l'assemblée générale des salariés a décidé de suspendre la grève en attendant de voir la dernière mouture du protocole d'accord le jeudi 24 mars. Wait & see...

Jean-Charles Gandia et France Garcia-Ficheux, DS SNJ

PLUS sur snj-paris-idf.org, voir SNJ Info n°134 & 132.

31 mars 2016.
Quelques-uns des nombreux militants du SNJ lors de la manifestation pour le retrait de la loi sur la destruction du code du travail, dite « loi El Khomri ».



Oliver Corson

L'Equipe : deux jours de grève historique

En février, deux jours de grève ont entraîné deux non-parutions du journal *L'Equipe* et un très fort ralentissement de l'activité web et TV. Le projet de suppression du secrétariat de rédaction et de réorganisation du pôle de l'édition du quotidien, la dégradation générale des conditions de travail, ainsi que l'annonce d'un PSE à *L'Equipe* 24/24 –

filiale du Groupe *L'Equipe* qui abrite *L'Equipe* 21 – ont servi de détonateurs de ce mouvement de grève. Le quotidien sportif qui se préparait à fêter ses soixante-dix ans à la fin du mois n'avait plus connu un tel conflit social depuis un quart de siècle.

Francis Magois, DS SNJ

PLUS sur snj-paris-idf.org, voir SNJ Info n°134.

DANS CE NUMÉRO | Page 2 Assemblée générale 2016 du SNJ Ile-de-France. Débat « Le journaliste n'est pas un auto-entrepreneur ». Permanence Action syndicale | Page 3 Rapport d'activité : Redressement difficile mais réel. Pôle journalistes pigistes. Permanence Fiscalité, bulletin de paie... | Page 4 Chaîne publique d'information, GAM, Europe 1, La Tribune, WKF, AFP.

« Le journaliste n'est pas un auto-entrepreneur »

Lors de l'assemblée générale de la section Ile-de-France du SNJ, s'est tenu un débat, animé par Martine Rossard et Clémence Dellangnol (Pôle pigistes et permanence Action syndicale), sur le statut d'auto-entrepreneur.

Le statut d'auto-entrepreneur, de plus en plus souvent imposé aux journalistes, est gravissime pour nos confrères qui perdent du même coup leurs droits. Cela fait longtemps que l'on essaie de faire croire qu'un journaliste est un travailleur indépendant alors qu'il est par définition un salarié. Ce statut d'auto-entrepreneur a été mis en place il y a quelques années pour contourner clairement le Code du travail. Il crée une distorsion de concurrence.

Le SNJ veut sensibiliser nos confrères et collègues : même s'ils ne sont pas responsables de ce statut que les directions tentent d'imposer, ils ne doivent pas laisser faire ! Cela leur retombe dessus. Au niveau de la Commission de la carte, par exemple, de plus en plus de demandes affluent avec ce statut d'auto-entrepreneur et la Commission refuse d'attribuer des cartes de presse. De plus, les journalistes qui deviennent auto-entrepreneurs renoncent à de nombreux droits : pas de licenciement, pas de préavis en cas de fin de commande, pas de chômage, pas de 13^e mois, pas de congés

payés, pas de congé maternité ou paternité... Et pour ceux qui seraient à la fois salariés et auto-entrepreneurs, ils ne peuvent bénéficier d'une double protection (assurance maladie et RSI), ils perdent donc le bénéfice d'une partie des cotisations qu'ils versent.

Le SNJ vient de lancer une campagne qui s'adresse aux employeurs, au ministère du Travail, au ministère de la Culture, à la CCIJP (Commission de la carte), à la CPPAP (qui délivre le numéro qui permet d'accéder aux aides à la presse). Le SNJ souhaite aussi que les DS et toutes les IRP

risques pour travail dissimulé, absences de cotisations aux Urssaf, voire suppression des aides à la presse. La jurisprudence montre qu'un travail de journaliste avec le statut d'auto-entrepreneur peut être requalifié en salariat !

Le phénomène « auto-entrepreneur » est facilité par le fait que les directions entretiennent la confusion ou n'informent pas complètement leurs collaborateurs.

Exemple : le site Ijsberg, pour lequel des journalistes ont témoigné en expliquant les conditions qu'on leur imposait :

absence de fiche de paie, virements sans justificatif. Les collaborateurs du site ont accepté de travailler pour des tarifs relativement bas afin de faire paraître des sujets qui les passionnaient. La plupart ne se considéraient pas comme indépendants, ils ont péché par enthousiasme ou par naïveté. L'inspection du travail s'est mobilisée. Le SNJ peut aussi être partie prenante dans ce genre d'affaire qui peut mener aux prud'hommes et au pénal.

Pour s'informer, il existe des fiches pratiques sur le site du SNJ et sur le Facebook du Pôle pigistes.

Il est important de rappeler que ceux qui sont confrontés au diktat de leur direction peuvent sortir de leur isolement en rejoignant par exemple le groupe pigistes du SNJ. Il faut réagir sans tarder, quelle que soit la situation.

Pierre Luton



Francis Megois

Martine Rossard et Clémence Dellangnol.

s'emparent de ce sujet afin de soutenir les salariés qui pensent qu'ils n'ont pas eu le choix, de peur de perdre leur travail. Ils doivent marteler que le travail de journaliste, justement, suppose un lien de subordination : les articles sont commandés, avec un certain angle, un certain nombre de signes, un délai... Il en est de même pour toutes les fonctions journalistiques. Les DS doivent aussi rappeler aux employeurs qu'ils encourent des

PERMANENCE

Action syndicale

Notre rôle est d'accompagner les sections et les élus. Quelquefois le SNJ va même négocier le protocole préélectoral pour s'assurer de son contenu notamment pour le collège journalistes et les droits électoraux des journalistes pigistes (un protocole type est disponible sur le site du SNJ).

Les interventions de l'AS portent souvent sur : la création ou la relance de sections, la reconnaissance d'unités économiques et sociales pour que les salariés retrouvent ou acquièrent leurs droits dans une structure plus grande.

Nous invitons toujours les délégués à se former, d'autant que la législation évolue perpétuellement. Réconfortant : des jeunes commencent à s'engager. La tendance des employeurs à dénoncer tout ou partie des accords d'entreprise se confirme, surtout concernant le temps de travail. L'AS peut accompagner les élus, surtout : avant d'être signés, les accords doivent impérativement être relus par l'AS.

On est souvent surpris par la méconnaissance de délégués concernant le contenu du protocole préélectoral, la loi sur la repré-

sentativité syndicale, la présentation des listes, et le droit des pigistes à être électeurs et éligibles. Nous avons aussi parfois du mal à obtenir les formulaires Cerfa officiels, qui ne sont pas toujours remplis de manière correcte. Nous insistons aussi pour qu'il y ait, systématiquement, des collègues journalistes. La permanence rue du Louvre a besoin de renforts militants. Elle est essentielle car l'action revendicative et la défense de la profession ainsi que la représentativité du SNJ se jouent essentiellement dans les entreprises

Redressement difficile mais réel

L'équipe élue en mars 2013 s'était donné pour premier objectif de renforcer la section régionale en resserrant la relation avec les adhérents et les sections d'entreprise, en augmentant le nombre d'adhérents et l'implication des militants.

Relations avec les adhérents. La décade a été stoppée et le nombre d'adhérents de la section a augmenté de plus de 200 en trois ans. Des rencontres, autour de pots, ont été organisées afin de rencontrer ces nouveaux militants, d'expliquer l'action du syndicat et de montrer que notre mouvement repose aussi sur leur engagement. Ces rencontres ont eu un réel écho et de nombreuses personnes se sont impliquées dans la vie de la section. Afin d'accompagner ces adhésions, des sessions trimestrielles, de 2 ou 3 heures, de formation sur le droit du travail, la convention collective, etc. ont été proposées. Dans le même esprit, des rencontres avec nos délégués syndicaux ont eu lieu, là aussi autour d'un pot. Ces moments de rencontres informels ont rencontré un réel succès et ont été renouvelés.

Communication et trésorerie. Du côté de la communication, hors la reparation régulière de *SNJ info*, avec un nouvel agrément CPPAP, et la refonte du site de la section qui relaie régulièrement l'actualité des luttes dans nos entreprises, des militants, enfin que des militantes, ont créé et animent une page Facebook destinée aux pigistes avec des « fiches pratiques ». De même, a été lancé le fil twitter lui aussi animé par des militantes. Ces deux dernières actions sont maintenant suivies par plusieurs centaines d'abonnés.

La section a changé de banque en 2015, passant de la BNP au Crédit coopératif. Cette dernière apparaissant plus proche de nous et offrant des outils adaptés à nos besoins, dont une possibilité de prélèvement des cotisations simple d'utilisation.

La section dans la vie du syndicat. L'Ile de France est, de loin, la première section régionale du SNJ et elle participe largement à la vie de notre syndicat.

Afin de préparer le congrès, en octobre 2015 à Carry-le-Rouet, une AG extraordinaire du SNJ IdF s'est tenue le 15 septembre 2015 destinée à modifier les statuts du SNJ sur la parité dans les instances de notre syndicat. La section en a profité pour proposer une nouvelle répartition à la proportionnelle des sections au conseil national afin de permettre une représentation plus réaliste du

poids de chaque section, dont la nôtre. Le congrès a adopté la parité femme/homme dans nos instances et la représentativité à la proportionnelle. Ces dispositions étant effectives en 2017.

La section IdF a envoyé une délégation au congrès de près de 50 membres – soit près du tiers des congressistes ! – et est représentée maintenant au Comité national par 20 titulaires et 20 suppléants, est représentée au Bureau national par 16 Franciliens (sur 30 membres). Mais Dominique Pradalié est la seule Francilienne dans la collégialité des 5 secrétaires généraux.

Le SNJ IdF dont le siège est le même que celui du SNJ « national », a contribué au recrutement de nouvelles salariées du syndicat et à la réflexion sur le réaménagement des locaux.

Les chantiers en jachère sont encore nombreux : réunions par forme de presse, relance des ex-adhérents qui nous ont quittés, etc. L'action du SNJ IdF souffre encore du manque d'implication à tous les niveaux (permanences, équipes de négociation, etc.).

Le rapport d'activité du Conseil du SNJ IdF est adopté à l'unanimité. Le rapport financier des trésoriers est adopté et le quitus est donné, à l'unanimité.

Les deux contrôleurs aux comptes sortants sont reconduits à l'unanimité moins une abstention.

Pôle journalistes pigistes

Plusieurs événements positifs :

- le lancement du compte pigistes Facebook SNJ ouverts à tous que des militantes alimentent régulièrement en informations et « fiches pratiques » pour aider les consoeurs et confrères à la pige à mieux connaître leurs droits pour mieux les faire respecter ;
- le lancement début mars d'une campagne contre l'auto-entreprenariat.

Les militantes du Pôle pigistes ont par ailleurs continué à répondre à d'innombrables questions individuelles. Elles rappellent que de nombreuses réponses se trouvent sur le site.

Le pôle pigistes a relayé toutes les informations relatives aux négociations et accords de branche concernant les journalistes pigistes : barème de pige minimal dans la presse magazine, mise en place d'un régime conventionnel de complémentaire santé géré par Audiens, accord formation dans l'audiovisuel avec des dispositions spécifiques pour les journalistes pigistes. Il relaiera prochainement son analyse de l'accord formation des journalistes pigistes de la presse, signé par le SNJ mais encore en attente d'autres signatures syndicales et patronales.

Au niveau des entreprises, le pôle pigistes se réjouit de voir plusieurs sections SNJ s'atteler à l'information et à la défense des droits des journalistes pigistes. Et il invite les autres sections à interroger le pôle pigistes et la permanence Action syndicale (action-syndicale@snj.fr) pour les aider à se mobiliser sur ce sujet.

PLUS sur snj-paris-idf.org

PERMANENCE

Fiscalité, bulletin de paie, cotisations...

Fiscalité : entre déclarations et litiges. Les fonctions plus « techniques » sont régulièrement dans le collimateur, appelant la sollicitation de pièces, de témoignages, de jurisprudences. Si, pour les secrétaires de rédaction, le Conseil d'Etat avait tranché positivement, il n'en a pas été de même, hélas, pour les rédacteurs graphistes.

Bulletin de paie : une obscure réforme. Sous prétexte, abusif, de clarification, le bulletin de paie va progressivement changer d'aspect (cf. *Le Journaliste*). Abusif sans nul doute parce que derrière l'apparence de clarté voire de simplification se dissimule mal plusieurs suppressions d'éléments de lisibilité (noms des organismes sociaux,

taux de cotisations patronaux). Progressivement parce que la réforme va s'étaler sur trois ans en fonction de la taille de l'entreprise. Changer d'aspect parce que les cotisations vont être regroupées par thèmes et qu'une colonne au moins va disparaître, celle des taux de cotisations patronaux.

Abattement Sécu : alerte aux dérives. Un abattement fortement déconseillé par le SNJ compte tenu de ses dérives. Les deux principaux abus étant d'une part l'extension de l'abattement au delà de son périmètre et la non consultation des journalistes sur leur acceptation.

François Boissarie
PLUS sur snj-paris-idf.org

UNE CHAÎNE D'INFO PUBLIQUE CONTRE LA QUALITÉ DE L'INFO ?

Les journalistes du service public concernés par la future chaîne publique d'information (CPI) refusent massivement qu'elle porte le nom de France Info, qui vient pourtant d'être choisi par les directions, ce qui signifie à terme « la mort programmée de la radio » du même nom. Cet épisode, oh combien symbolique, illustre à lui seul la situation. Les sections SNJ de France Télévisions (FTV) et de Radio France (RF) constatent que le projet est « mal parti », mené à marche forcée en faisant fi des personnels et de la qualité de l'information. SNJ, CFDT, CGT, FO de FTV négocient avec beaucoup de difficultés l'évolution des métiers liée à la mise en place de la CPI.

« La direction de FTV, comme la plupart des patrons, reprend béatement le credo ultra libéral selon lequel les métiers seraient des archaïsmes et leur défense un combat vain. » En remettant en cause les qualifications et les frontières des métiers « dans un grand fourre-tout les métiers techniques et journalistiques » – tels que « journaliste-monteur », mais aussi « monteurs-journalistes », « une quarantaine de journalistes « bricol'tout » cumuleraient

les tâches de rédacteur, monteur, présentateur, scripte, mixeur » –, les directions de FTV et de RF ont « décidé de saborder la profession de journaliste, soit l'information de qualité de service public ». Si « le SNJ ne s'oppose pas, bien au contraire, aux reconversions de nos collègues techniciens ou administratifs vers le journalisme, des reconversions obligatoirement assorties de formations rigoureuses délivrées par des organismes reconnus par la profession, [...] rien ne justifie que le premier employeur de journalistes de France fasse appel à des non-journalistes pour alimenter son offre d'information en continu. [...] Une chaîne d'information de service public oui, mais dans un projet ambitieux qui fédère les salariés », écrit le SNJ FTV.

Par ailleurs, celui-ci a déposé un préavis de grève pour le 7 avril contre le projet de disparition de la rédaction nationale de France 3 dans une fusion des deux rédactions nationales, France 2 et France 3, prévue dans le projet Info 2015. Un projet de réduction drastique de l'offre éditoriale de FTV contre lequel le SNJ se bat depuis plusieurs années.

PLUS sur snj-paris-idf.org

GAM : la liste SNJ/Sud/FO majoritaire chez les journalistes

Le 14 avril, les journalistes de Groupe Altice Média (SNJ Info n°134) ont voté à 53,4 % pour SNJ-Sud-FO, lui donnant 3 titulaires et 3 suppléants, contre 2 à l'intersyndicale CGT-CFDT. Elections marquées par l'abstention chez les journalistes : l'absence de quorum le 31 mars a entraîné un deuxième tour – une première depuis 1989 ! L'intersyndicale CGT-CFDT reste majoritaire dans l'entreprise, grâce à ses résultats chez les employés, à 56 % contre 44 % pour Sud, et chez les cadres, à 80 % contre 20 % pour Sud.

La clause de cession puis le PSE en cours ont conduit au départ de plusieurs représentants du personnel. Au SNJ, Claire Padych, journaliste pigiste, remplace comme DS André Spiga, responsable de l'édition de L'Expansion.

La section SNJ de GAM

PLUS sur snjexpress.hautetfort.com

Europe 1 : nette poussée du SNJ

3 sur 8 au CE et 5 sur 10 chez les DP (collège cadres + journalistes) : le SNJ renforce

sa présence au sein des instances d'Europe 1, renouvelées le 31 mars. La représentativité du SNJ au sein du collège cadres / journalistes progresse de 6,90 points, à 46,25 %, et à l'échelle de toute l'entreprise, elle franchit la barre des 30 % (31,11 %), alors que 75 % des salariés ont pris part au vote.

La liste SNJ-CFTC a mis en avant le combat pour la transformation en CDI des contrats précaires (Europe 1 n'a jamais fait travailler autant qu'aujourd'hui de pigistes, de CDD et de CDDU sur des emplois pourtant permanents), l'extrême vigilance à exercer face au rapprochement annoncé des rédactions d'Europe 1 et du *Journal du Dimanche*, le choix de travailler de façon étroite et continue avec les élus et les syndicats du pôle HFA (presse écrite) pour prévenir plus efficacement les mesures d'économie déjà à l'œuvre à l'échelle de Lagardère Active.

Contrôlé depuis plus de dix ans par une coalition CFDT-FO, le comité d'entreprise va désormais être géré par l'alliance CFTC-SNJ.

Olivier Samain, DS SNJ

PLUS sur snj-paris-idf.org

La Tribune : deux journalistes pigistes gagnent en appel

La Cour d'appel de Paris vient de reconnaître les droits à indemnités de licenciement et dommages et intérêts pour deux journalistes pigistes régulières de l'ex-quotidien *La Tribune*, « oubliées » lors du PSE de 2011.

PLUS sur snj-paris-idf.org

WKF condamnée sur la participation

Par un jugement du 2 février 2016, la Cour d'appel de Versailles condamne Wolters Kluwer France à reconstituer la réserve de participation des salariés depuis 2007.

Le montage financier mis en œuvre à cette époque par la direction de WKF et sa holding pour fusionner plusieurs sociétés du groupe au sein de la société Wolters Kluwer France avait réduit à néant la participation des salariés.

En janvier, WKF a annoncé la vente, pour un euro symbolique, de ses activités presse (*Entreprise & Carrières*, *L'Officiel des Transporteurs*, *ASH...*) au groupe ATC, via sa filiale Infoötém.

La section SNJ de WKF

PLUS sur snj-paris-idf.org

AFP : Ras-le-bol sur les conditions d'exercice

Dans un souci d'économies, la direction vient d'annoncer à la fois la fin des forfaits journée lors des missions (sauf cas exceptionnels) et une réduction drastique des notes d'invitation avec des enveloppes réduites de 40 % dans certains services. Ces annonces surviennent dans un contexte de disette salariale (aucune augmentation générale depuis plusieurs années) et de quasi absence de primes et promotions depuis la même date (le budget ridicule de primes de cette année n'a leurré personne).

PLUS sur snj-afp.org

PERMANENCES SNJ

33, rue du Louvre, 75002 Paris
 ACCUEIL ACTION SYNDICALE : le jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30
 EMPLOI sur place et par téléphone : le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30
 JURIDIQUE : le mercredi, par téléphone de 10 h 30 à 12 h et sur place de 14 h à 16 h
 DEONTOLOGIE : permanencedeontologie@snj.fr
 FISCALITE ET BULLETIN DE PAIE : fboissarie@snj.fr

SNJ INFO (sous-titre : L761-2)

Organe du SNJ Ile-de France
 33, rue du Louvre, 75002 Paris
 Tél.: 01 42 36 84 23 - Fax : 01 45 08 80 33
 Site : www.snj.fr - Blog : http://snj-paris-idf.org
 Mail : idf@snj.fr
 Directeur de la publication : Vincent Lanier
 Impression : Chateaudun Reprographie Paris
 ISSN : 0996-5548 - N° CPPAP : 1117 S 07721